

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

Le 3 avril 2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Membres convoqués : le 24 mars 2023

Présents : Mr MORNAY Alain, Mr MORTIER Jacky, Mme TEIXEIRA Valérie, Mr SIMONI Thierry, Mme BAILLEUL Laure, Mr FOUGERE Jany, Mme ANDRADE Hélène, Mr AUMONT Jérémie, Mme BRAGA Cynthia, Mme CIRET Delphine, Mr DE GALBERT Alain, Mr DUENAS Bastian, Mme HARDY Natacha, Mr PTAK Frédéric, Mme VILLEMONT Isabelle.

Excusés : Mr AGDOJAN Jonas avec procuration à Mr Alain MORNAY, Mr CHOISY Franck avec procuration à Mme TEIXEIRA Valérie, Mr DANCHOT Valentin, Mme DE SOUSA Cidalia avec procuration à Mr FOUGERE Jany, Mme DIAS Pascale, Mr HEDE Yoann avec procuration à Mr PTAK Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme BAILLEUL Laure

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h10
Il fait un point sur les pouvoirs et rappelle les points rajoutés.

1 - : Approbation du compte rendu du conseil du 2 mars 2023 :

Monsieur le Maire demande à son assemblée si tout le monde a pu prendre connaissance du compte rendu du conseil du 2 mars 2023.

Il soumet ce dernier au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2 – Contrat pour les tontes pour l'année 2023 :

Monsieur le Maire présente à son conseil, les devis relatifs à l'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2023 de l'entreprise ESPACES VERTS LC de Méreau comme suit :

- Centre technique (8.000 m2) 10 passages	2 010.00 € TTC
- Salle des fêtes (8.000 m2) 17 passages	4 151.40 € TTC
- Terrain de foot + aire de jeux (8.300 m2) 8 passages	2 100.00 € TTC
- City stade (15 750 m2) 10 passages	4 249.20 € TTC
- Cimetière (7 072 m ²) (2 passages par mois de mars à octobre)	1 018.37 € TTC

Après échanges, les membres du conseil municipal acceptent ces propositions à l'unanimité.

3 – Vote des taux de taxes l'année 2023 :

Ce point est reporté au conseil suivant.

4 – Approbation du compte administratif du budget principal 2022 :

Monsieur le Maire demande au 1^{er} adjoint au maire de présenter le compte administratif 2022 de la commune, puis quitte la salle.

L'Adjoint procède à la lecture du compte administratif 2022 et clôture sa présentation par les résultats :

L'exercice 2022 se clôture par un résultat :

De fonctionnement de 1 148 386.13 €

D'investissement de 353 497.29 €

Les montants suivants seront reportés au budget 2023 comme suit :

001 – Recette investissement :	353 497.29 €
Restes à réaliser – dépenses d'investissement :	399 135.94 €
002 – Recette fonctionnement :	1 102 747.48 €

Après échanges, le conseil municipal approuve à l'unanimité le CA 2022 de la commune.

5 – Approbation du compte de gestion du budget principal 2022 :

L'adjoint au Maire procède à la présentation du compte de gestion 2022 du budget principal de la commune et soumet ce dernier au

Pour rappel, le compte de gestion est égal au compte administratif sauf que ce dernier est tenu par le comptable public.

Il soumet ce dernier au vote. Le conseil approuve ce dernier à l'unanimité.

6 – Affectation de résultat du budget principal de la commune :

Suite au résultat de l'année 2022, Monsieur le Maire présente l'affectation de résultat comme suit et fait procéder au vote.

Les montants suivants seront reportés au budget 2023 :

- 002 (RF) :	1 102 747.48 €
- 001 (RI) :	353 497.29 €
- Restes à réaliser :	399 135.94 €

Avec un besoin de financement : 45 638.65 €
Affectation de résultat - Titre au 1068

Après discussion, le conseil approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

7 – Approbation du compte administratif de l'assainissement 2022 :

Monsieur le Maire demande au 1^{er} adjoint au maire de présenter le compte administratif 2022 de l'assainissement, puis quitte la salle.

L'Adjoint procède à la lecture du compte administratif 2022 et clôture sa présentation par les résultats :

L'exercice 2022 se clôture par un résultat :

De fonctionnement de 196 656.02 €
D'investissement de - 44 555.18 €

Les montants suivants seront reportés au budget 2023 comme suit :

001 – Dépenses investissement :	44 555.18 €
Restes à réaliser – dépenses d'investissement :	45 829.66 €
002 – Recette fonctionnement :	106 271.18 €

Après échanges, le conseil municipal approuve à l'unanimité le CA 2022 de l'assainissement.

8 - Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2022 :

L'adjoint au Maire procède à la présentation du compte de gestion 2022 du budget d'assainissement et soumet ce dernier au vote.

Pour rappel, le compte de gestion est égal au compte administratif sauf que ce dernier est tenu par le comptable public.

Il soumet ce dernier au vote. Le conseil approuve ce dernier à l'unanimité.

9 – Affectation de résultat du budget de l'assainissement :

Suite au résultat de l'année 2022, Monsieur le Maire présente l'affectation de résultat comme suit et fait procéder au vote.

Les montants suivants seront reportés au budget 2023 :

- 002 (RF) :	106 271.18 €
- 001 (DI) :	44 555.18 €
- Restes à réaliser :	45 829.66 €
Avec un besoin de financement :	90 384.84 €
Affectation de résultat - Titre au 1068	

Après discussion, le conseil approuve à l'unanimité cette affectation de résultat.

10 – Préparation du budget principal 2023 :

Le maire et son conseil procède à l'étude du budget de fonctionnement du budget principal de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

➤A quoi sert le stockage de cailloux à côté de la cabane de chasse :

Il s'agit d'un stockage temporaire de l'entreprise Colas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45 minutes.

La secrétaire de séance



BAILLEUL Laure

Publication par affichage le 10/06/23

Le Maire



MORNAY Alain